



# Lettre de Venerque N° 256 FEVRIER 2019

---

**Contact :** [contact@mairie-venerque.fr](mailto:contact@mairie-venerque.fr)  
**Site municipal :** [www.mairie-venerque.fr](http://www.mairie-venerque.fr)

---

## AGENDA

- ☞ **Vendredi 1<sup>er</sup> février :** 5<sup>ème</sup> rassemblement de « *Nous voulons des coquelicots* », rendez-vous sur le Parvis de la Mairie, à 18h30.
- ☞ **Samedi 9 février :** Loto de l'ACLSV, à 21h, à la salle des fêtes (haut et bas). Nombreux lots à gagner, boissons et restauration sucrée sur place.
- ☞ **Dimanche 10 février :** Le club de cyclotourisme de Venerque accueillera l'ensemble des cyclos des clubs de la Haute Garonne dans le cadre de l'ouverture de la saison 2019. Manifestation organisée en partenariat avec le Comité Départemental de la Haute Garonne de Cyclotourisme. Les cyclos seront accueillis entre 8h et 12h, dans la salle des fêtes, pour signer le Livre d'Or du CODEP31.
- ☞ **Jeudi 14 février :** Jour de la Saint Valentin.
- ☞ **Vendredi 15 février :** Accueil des nouveaux Venerquois par l'équipe municipale et le tissu associatif local, à 18h30, à la salle de la restauration scolaire.
- ☞ **Samedi 16 février :** Loto de l'USV Pétanque, à 21h, à la salle des fêtes (haut et bas). Nombreux lots à gagner (DEMI-COCHON, CANARDS GRAS, JAMBONS, FILETS GARNIS).
- ☞ **Dimanche 17 février :** Après-midi dansante organisée par QLVSUD (Que La Vie Soit Une Danse), à la salle des fêtes du haut, de 14h à 19h.
- ☞ **Mardi 19 février :** Réunion publique du Conseil municipal, à 21h.
- ☞ **Vendredi 22 février :** Concert à l'église, à 20h30, avec l'orchestre d'harmonie Venerque-Le Vernet et la chorale Vocal'Hyse.
- ☞ **Dimanche 24 février :** Le comité des Fêtes organise un « Thé Dansant spécial Séniors », à partir de 14h30 à 19h, à la salle des fêtes (haut), animé par Pascal Lecocq.

## SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

- ☞ Le **Restaurant scolaire** organise plusieurs animations pendant le mois de février :
- ❖ **Vendredi 1<sup>er</sup> février :** Des crêpes « maison » (comme d'habitude) seront servies, soit environ 600 crêpes, cuites à deux avec 4 poêles pendant environ 5/6 heures.
  - ❖ **Mardi 5 février :** Nouvel An Chinois : **Minis samoussas aux légumes, Sauté de porc Bleu blanc cœur au caramel, Perles asiatiques et Beignets aux pommes.**
  - ❖ **Jeudi 7 février :** Réalisation d'un menu proposé par la classe de Mme Mérel (CE1) : **Carottes râpées, couscous et yaourt à la vanille.**
  - ❖ **Lundi 11 février :** Repas « Journée des langues », autour du thème abordé à l'école élémentaire « Vivre la différence et la diversité au travers des langues », en collaboration avec les enseignants : **Salade Grecque, Poulet Basquaise avec pommes de terre et Far Breton.**
  - ❖ **Mardi 12 février :** Repas sans viande : **Pizza, Falafels sauce fromage blanc et citron, Riz BIO et Yaourt à boire avec biscuits.**

∅ **Inscriptions écoles de Venerque** : Pour une première inscription dans les écoles de Venerque (1<sup>ère</sup> année de maternelle et/ou d'élémentaire, ainsi que pour tout nouvel arrivant), il faut suivre la démarche suivante :

1) À l'accueil de la Mairie :

La première étape consiste à venir à l'accueil et à retirer un dossier d'inscription. Celui-ci est à remettre pendant les heures d'ouverture au public de la Mairie (du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, ainsi que le samedi matin de 9h à 12h), dûment complété avec les documents suivants :

- la copie du livret de famille,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

2) À l'école :

Dans un second temps, après validation du dossier d'inscription de votre enfant par la commune, vous devez prendre rendez-vous avec la directrice de l'établissement afin de procéder à sa confirmation.

Vous devrez venir à ce rendez-vous avec votre enfant et présenter les documents suivants :

- le certificat d'inscription (délivré par la Mairie de Venerque),
- son carnet de santé,
- le livret de famille original,
- pour les parents divorcés ou séparés : tout document concernant la garde ou la résidence habituelle de l'enfant.

∅ Les vacances d'hiver débuteront le **vendredi 22 février** à 16h30 et se termineront le **lundi 11 mars** à 9h.

## INFORMATIONS

∅ **Répertoire électoral unique** : Pour information, depuis le 1er janvier 2019, les électeurs peuvent s'inscrire jusqu'à une date au plus proche du scrutin : pour voter aux prochaines élections européennes du 26 mai 2019, les **électeurs peuvent ainsi s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019** ;

Pour cela, il leur suffit de :

- déposer leurs **demandes d'inscription en ligne**, sur le site officiel de l'administration française [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou le site du ministère [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr), quelle que soit leur commune de résidence.
- d'envoyer à la mairie de leur commune par correspondance la photocopie de leur pièce d'identité et de leur justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription complété ;
- ou de se présenter **en mairie** avec une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription complété.

Ce nouveau répertoire électoral unique est désormais permanent et sa tenue a été confiée à l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques).

Les élections européennes du 26 mai 2019 seront les premières élections générales se déroulant avec des listes électorales extraites du REU.

Pour s'inscrire, il faut pour rappel :

- être âgé de 18 ans, au plus tard le 25 mai 2019 ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- jouir de son droit de vote en France ou dans son pays d'origine, pour les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- apporter la preuve de son attaché avec la commune d'inscription.

∅ **L'Etablissement Français du Sang** remercie les 38 donateurs qui par leur geste généreux et bénévole, le **31 décembre** dernier à Venerque, ont contribué à faire face aux demandes des services hospitaliers de notre région, qui outre les soins aux malades et aux opérés, doivent faire face aux nombreux accidents de la route.

∅ **Débat national** : Suite à l'annonce du 15 janvier où l'État a défini officiellement le cadre et lancé cette consultation citoyenne, la mise en œuvre du Débat national à Venerque est opérationnelle selon les modalités ci-dessous :

1) Un cahier de doléances est ouvert en mairie et tenu à la disposition du public sur la table de la salle des mariages, pendant la durée des 2 mois du débat, afin que chaque administré puisse s'exprimer librement sur les sujets importants pour lui. Pour les administrés qui ne peuvent pas se déplacer en mairie, leurs contributions peuvent être directement déposées sur le site : <https://granddebat.fr/>

2) Pour les organisations éventuelles de débats, la commune mettra gratuitement à disposition un local communal et effectuera la communication de l'événement sur ses propres supports d'information, à partir du moment où le débat aura été inscrit en ligne sur le site du Grand débat national. Toute demande pour l'organisation d'un débat devra faire l'objet d'une demande écrite selon la procédure existante pour les réservations de salle et de diffusion d'une information sur un support de communication communal.

∅ Dans le cadre des **journées européennes du patrimoine** qui se dérouleront les **21 et 22 septembre 2019**, l'Association du Patrimoine de Venerque propose de faire découvrir les événements particuliers heureux ou malheureux qui ont marqué l'histoire de notre village (Aléas climatiques, pandémies passage de la flamme olympique etc....). Nous invitons les personnes qui détiennent des documents, photos, ou susceptibles de rapporter quelques anecdotes, de bien vouloir nous les confier. Ces contributions seront restituées sans délai après que les mesures conservatoires aient été prises (Scan. Photo etc..). Prenez contact directement à partir du site <https://apvvenerque.fr/> ou par courriel à [contact@apvvenerque.fr](mailto:contact@apvvenerque.fr) ou [apvvenerque@orange.fr](mailto:apvvenerque@orange.fr)

∅ **Nouveaux commerçants** : Bienvenue à Monsieur Alessandro MATAOUI et Madame Carine BAILLY, qui démarrent une activité économique avec la « La pizzeria Di Carméla », en lieu et place de "La dolce pizza" avenue du Mont Frouzi (face aux écoles). Ils contribuent ainsi au dynamisme de la commune en reprenant un commerce de proximité.

## ENVIRONNEMENT

∅ **Protection des platanes** : Soucieux de préserver un patrimoine de près de 67 000 arbres, dont 90% des platanes, qui longent les quelques 1 000 kms du réseau routier de la Haute-Garonne, le Département s'est engagé dans une démarche de surveillance et d'entretien phytosanitaire de ces plantations. A ce titre, une numérotation de certains platanes de la commune sera effectuée pour un diagnostic réalisé par l'ONF (Office National des Forêts).

∅ **Collecte déchets verts** (petites quantités) : Inscriptions et renseignements en Mairie au **05.62.11.59.59**.

∅ **Les champs de notre campagne, février 2019** : La nature garde toujours ses secrets et même en période de vœux ne semble pas influençable par les besoins précieux des uns ou des autres. La neige n'ayant pas trouvé le chemin de la montagne à la bonne date, le monde agricole a pu lui, contrairement à l'an passé, accomplir quelques missions marquantes, notamment les semis de pois protéagineux car seuls 25 mm sont venus en plusieurs petits épisodes structurer les semaines passées. Les cultures sont en avance sur leurs stades végétatifs traditionnels accompagnées par de mauvaises herbes concurrentes ayant profité elles aussi de conditions douces et humides en fin d'année. Le constat de surveillance sur le terrain effectué pour maintenir au mieux nos objectifs reste pour nous un contexte décisionnel majeur que nous pourrions apprécier ou pas sur le résultat de notre future marge économique, nous permettant d'apprécier l'évolution de la santé de nos entreprises et la rémunération de notre travail effectué souvent 10 mois plus tôt. Les palabres médiatiques de personnes n'ayant pas à vivre du résultat de la nature n'ont aujourd'hui aucun aspect positif pour un maintien d'un équilibre environnemental, économique et surtout sociétal dans un surdimensionnement urbain.

✂ **Conseils JAAL** (Jardiner Autrement en Ariège et Lèze) : En savoir plus : <http://jardinjal.free.fr> et aux réunions de jardinage, le 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois à 20h30, salle du Canoë Kayak à Venerque.

✂ **Lutte contre le frelon asiatique** : Poursuite de la lutte démarrée en novembre 2015. La période de piégeage des fondatrices débute **mi-février** et se prolonge **jusqu'à mi-avril**. **Préparez vos pièges**. Plus d'infos sur le site de la mairie [www.mairie-venerque.fr](http://www.mairie-venerque.fr) et auprès de l'association APEV (<http://apev-environnement.over-blog.com>).

## MEDIATHEQUE

✂ **Nouveautés 2019** : Arrivée de nouveaux documents sonores et de vidéos prêtés par la Médiathèque Départementale de Prêt jusqu'au mois de septembre.

✂ **Jeux de société** : Toute l'année, la Médiathèque propose un nouvel outil d'animation. Découvrez la diversité et la richesse des jeux de société modernes. Entrez dans l'Univers du jeu, confrontez-vous à d'autres joueurs. Tentez l'expérience ! **Mercredi 20 février, de 14h à 17h**. Séance animée par Régis, ludothécaire au CD31. A partir de 8 ans. Inscrivez-vous au **05.62.11.59.57** ou par mail [mediatheque@mairie-venerque.fr](mailto:mediatheque@mairie-venerque.fr)

✂ **Rencontres Lecture**, ouvertes à tous : Nous nous réunirons à la salle de la Médiathèque, le **mercredi 27 février, de 14h à 16h**, pour échanger sur « Composition française », de Mona OZOUF (Folio). « Retour sur une enfance bretonne ». Faut-il opposer un républicanisme attaché à l'universel et des particularismes souvent jugés rétrogrades ?

Blog : <http://rencontreslecture.eklablog.com/>.

*Rencontres suivantes :*

Le **20 mars** : « La double vie d'Anna Song », de Minh TRAN HUY (J'ai lu),

Le **24 avril** : « Entre ciel et terre », de Jon Kalman Stefansson (Folio).

## PERMANENCES

✂ **Centre Communal d'Action Sociale : A partir de février 2019**, les permanences du CCAS se feront **uniquement sur rendez-vous** en Mairie les **mercredi matin sur une fréquence bimensuelle entre 9h30 et 11h30**. Pour le mois de février, voici les dates prévues : mercredi 6 février et mercredi 20 février. Contact au **05.62.11.59.59** ou par courriel à [contact@mairie-venerque.fr](mailto:contact@mairie-venerque.fr), en indiquant vos noms, coordonnées téléphoniques et en mentionnant RDV Permanence CCAS.

✂ **Espace info Énergie du Pays Sud Toulousain** : Permanence à la CCBA à Auterive, ZI Robert Lavigne, RD820, 31190 Auterive, le **jeudi 7 février, de 14h à 17h** Tél. : **05.61.97.34.20**, mail : [infoenergie@payssudtoulousain.fr](mailto:infoenergie@payssudtoulousain.fr).

✂ Le Maire, **Michel DUVIEL**, assurera une permanence en mairie de Venerque, le **mercredi 20 février, de 14h30 à 16h30**. Sans rendez-vous.

✂ **Maison de l'Habitat** : un représentant assurera une permanence à la mairie de Venerque, le **jeudi 21 février, de 10h à 12h**.

## PHARMACIES DE GARDE

**03/02** : VALLART, 3, Rue Principale à PORTET/GARONNE (05.61.72.01.22)

**10/02** : BORIOS & CARTON, Rue du Commerce à PORTET/GARONNE (05.61.72.00.32)

**17/02** : GIAMI, 8, Chemin des Genêts à PORTET/GARONNE (05.62.20.09.51)

**24/02** : RIGAL, 3, Rue des Ecoles à ROQUES/GARONNE (05.61.72.12.81)